

Contrôles antidopage – Obligations de l'organisateur

Locaux

L'organisateur est responsable de l'aménagement et de l'équipement du poste de contrôle. Il comporte la salle d'attente pour les athlètes, le local de contrôle et le WC pour les prélèvements d'échantillons. Vous trouverez ci-contre deux exemples d'organisation des locaux de contrôle.

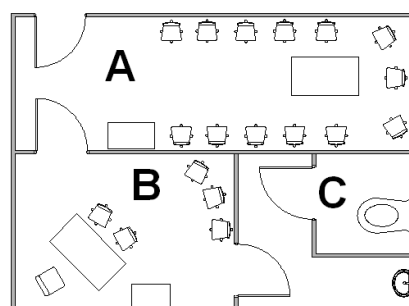
Zone d'attente (A): La salle d'attente doit être suffisamment grande pour permettre l'accueil d'au moins quatre athlètes et de leurs personnes accompagnatrices. Elle doit être équipée:

- de sièges en nombre suffisant,
- de récipients à déchets,
- de boissons non alcoolisées, scellées d'origine, de taille moyenne, et en nombre suffisant.

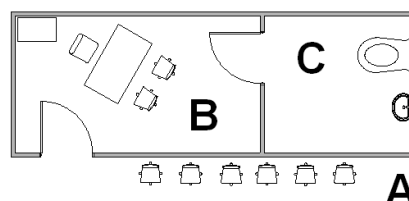
Zone de contrôle (B): Le contrôle (à l'exception de la remise d'urine) est effectué dans la salle de contrôle. Le local doit pouvoir être verrouillé et l'intérieur ne doit pas être visible de l'extérieur. Il doit être équipé:

- d'une table,
- de 4 chaises,
- d'1 grand récipient à déchets.

Toilette (C): Un WC séparé, avec possibilité de se laver, doit être adossé au local de travail pour l'émission d'urine. Le WC doit réserver suffisamment de place à la personne qui contrôle pour observer le prélèvement d'échantillon sans être gênée.



A: Wartebereich / zone d'attente / waiting area
B: Kontrollbereich / zone de contrôle / control area
C: Toilette / toilette / lavatory



Escorte (Chaperon)

Dès la convocation au contrôle antidopage et jusqu'à l'achèvement de celui-ci, l'athlète doit demeurer sous la surveillance permanente d'une escorte. En tant qu'organisateur, vous êtes tenus de mettre les escortes (et éventuellement les interprètes) à disposition pour les contrôles antidopage. Il faut compter, en principe, une personne d'escorte par athlète à contrôler.

Les personnes assumant les fonctions d'escorte doivent être majeures et du même sexe que l'athlète à surveiller.

Pour des raisons de crédibilité, il s'impose en outre que les personnes en question n'aient pas de relations personnelles avec l'athlète à surveiller.

Accréditation

Les contrôleurs antidopage et les escortes doivent être munis des accréditations appropriées qui leur assurent l'accès à toutes les zones des sites de la compétition et qui leur permettent l'exercice de leur activité en toute liberté.